

## REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 17.11.2022  
. d'affichage : 28.11.2022

N° de la délibération : 2022-201

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63  
. présents : 44  
. votants : 58

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre novembre, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. BARBIER Marc, DOUTART Jean-Luc, VASSENT Christophe, Mmes LARDOUX Catherine, LEFEVRE Sandra, VASSEUR Julie, MM. ORIER Francis, DUCAMPS Thomas, Mme CHAPUIS-ROUX Elodie, M. BRUCHET Antoine, Mme RIQUIER Julie, MM. GRAVET Jacques, SLOSARCZYK Florian, POTIER Bruno, Mme GENSE Caroline, MM. URIER Francis, MARTIN Michel, MUSEUX Gérard, JOLY Vincent.

M. BARBIER Marc avait donné pouvoir à M. HAY Francis.  
M. DOUTART Jean-Luc avait donné pouvoir à M. BLONDELLE Pascal.  
M. VASSENT Christophe avait donné pouvoir à M. LEPERE Didier.  
Mme LARDOUX Catherine avait donné pouvoir à Mme POTURALSKI Patricia.  
Mme LEFEVRE Sandra avait donné pouvoir à M. LALOI François.  
Mme VASSEUR Julie avait donné pouvoir à M. ZOIS Christophe.  
M. ORIER Francis avait donné pouvoir à M. LEGRAND Eric.  
M. DUCAMPS Thomas avait donné pouvoir à Mme VERGULDEZOONE Nathalie.  
Mme CHAPUIS-ROUX Elodie avait donné pouvoir à Mme DELEFORTRIE Luciane.  
M. BRUCHET Antoine avait donné pouvoir à M. SALOME André.  
Mme RIQUIER Julie avait donné pouvoir à M. WISSOCQ Jean-Marc.  
Mme GENSE Caroline avait donné pouvoir à Mme RAGUENEAU Françoise.  
M. MARTIN Michel avait donné pouvoir à M. LECOMTE Frédéric.  
M. JOLY Vincent avait donné pouvoir à M. RIOJA José.

Secrétaire de séance : M. WISSOCQ Jean-Marc.

OBJET :

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**  
**ADHESION AU CLUB DES ACTEURS ECONOMIQUES DE L'EST DE LA SOMME**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la compétence « Développement économique »,

La Communauté de Communes de l'Est de la Somme bénéficie d'un tissu économique comportant de nombreux acteurs d'une grande qualité et a connu un développement important depuis plusieurs décennies ; l'arrivée du Canal Seine Nord Europe sur son territoire constituant une opportunité unique afin de développer plus encore l'attractivité de l'Est de la Somme.

C'est à ce titre que des entreprises, au nombre de 50 aujourd'hui, ont manifesté l'intention de se fédérer dans une association pour échanger sur le devenir économique du territoire.

La volonté de créer une association résulte du constat suivant : les entreprises souffrent d'un manque de communication ou d'une moindre connaissance de leurs activités respectives, alors que celles-ci sont bien souvent voisines. Or ces échanges entre acteurs du territoire sont bénéfiques pour tous puisqu'ils permettent de développer des relations de travail, des synergies dans les activités, mais également de résoudre des problématiques pouvant se poser pour certains ou pour tous (exemple : Recrutement / Formation, habitat ...).

L'association, dénommée « Club des Acteurs économiques de l'Est de la Somme » se veut être un lieu d'échange, de partage d'expérience, pour les dirigeants d'entreprises pour développer l'économie du territoire.

Celle-ci souhaite faire rayonner le territoire au-delà de ses limites au travers de l'organisation d'événements.

La CCES souhaite participer à la vie de l'association en lui accordant une mise à disposition (en semaine) à titre gracieux la Nouvelle Scène pour l'organisation d'événements et en versant une cotisation annuelle de 1 000 €.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, par 56 voix pour,

N'ont pas pris part au vote (Mme VASSEUR Julie, Monsieur ZOIS Christophe),

Autorise la CCES à adhérer à l'association du « Club des Acteurs économiques de l'Est de la Somme » Elle sera représentée par Messieurs José RIOJA, en sa qualité de Président, André SALOME, en sa qualité de Vice-Président au Canal Seine Nord Europe et à l'Aménagement des ports intérieurs, et Jean-Marc WISSOCQ, en sa qualité de Vice-Président délégué au Développement économique,

Autorise le Président à mettre à disposition à titre gracieux la Nouvelle Scène pour l'organisation des événements prévus par l'association et à verser une cotisation annuelle de 1 000 €,

Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,



Le secrétaire de séance,

